



## assurance du travail mutuelle

Par **mumu68**, le **28/07/2011** à **20:20**

bonjours,

je travaille dans un intermarche depuis 10 ans ... et malheureusement la comptable a oublie de enlever la mutuelle de 'l'est... depuis mai de 2009 a aujourd'hui je viens de me rend contre que la comtable a oublie cette rubrique sur ma fiche de paie.. contre maintenat je doit un montantb totale de 540 euro..

Ma question est : ont 'til le droit de m'enlvere la totaltite sur ma fiche de paie...

pour les impots c'est deductible des impots ou pas

un grand merci pour vos reponse

a bientôt mumu

Par **P.M.**, le **28/07/2011** à **20:55**

Bonjour,

Vous devriez pouvoir obtenir au moins un étallement du remboursement...

Normalement, c'est uniquement la cotisation patronale qui est déductible fiscalement...

Par **mumu68**, le **29/07/2011** à **13:55**

bonjours,

je n'est pas trop compris ce que veut dire ettallment du remboursement "

cela veut dire quoi

merci

Par **P.M.**, le **29/07/2011** à **13:58**

Bonjour,

Si l'employeur vous demande le remboursement de cette cotisation, demander à ce que cela se fasse sur plusieurs mois sur vos feuilles de paie...